



Message pour l'élève et ses parents

(S'il vous plaît, en faire la lecture avec vos enfants)

Un pour tous, tous pour eux

Bienveillance

Respect

Engagement

Règles de vie

Si je fais le choix de ne pas respecter les règles de vie de l'école,
j'en assumerai les conséquences de mes gestes et paroles.

Règles pour avoir une vie étudiante harmonieuse :	Conséquences ou réparations Selon la fréquence et la gravité de la situation, une des conséquences suivantes pourrait s'appliquer :
1. Je respecte toutes les personnes que je côtoie à l'école : ○ Dans mes gestes; ○ Dans mes paroles; ○ Dans mes attitudes.	→ Je fais un geste de réparation; → Je règle la situation avec la personne concernée, accompagné d'un adulte; → J'informe mes parents et ce, accompagné d'un adulte; → Je suis retiré de mon groupe ou de l'activité; → Je rencontre la direction avec l'intervenant pour déterminer comment je vais m'y prendre pour modifier mon comportement; → Je suis suspendu de l'école par la direction. Pendant cette période, j'ai du travail scolaire à faire et une réflexion écrite. Je reviens à l'école avec mes parents et nous élaborons si nécessaire un suivi; → ...

2. J'utilise adéquatement le matériel mis à ma disposition et je respecte l'environnement de l'école.	→ Je nettoie, je répare ou je rembourse les bris que j'ai causés; → Je perds le droit d'utiliser le matériel; → ...
3. Je joue prudemment en respectant les règles.	→ Je reçois un avertissement; → Je circule avec un adulte; → Je suis retiré de l'activité en cours; → ...
4. Au son de la cloche, j'arrête les jeux en cours et je me dirige vers l'école.	→ J'ai un avertissement; → Je perds une récréation; → Je circule accompagné d'un adulte; → ...
5. Je circule en marchant dans l'école (en tout temps).	→ Je retourne au point de départ; → Je pratique le comportement adéquat; → Je circule avec l'adulte; → ...
6. Je porte des vêtements adéquats pour une école (<i>jugement réservé aux adultes de l'école</i>).	→ Je me change soit avec mes propres vêtements ou on me prête des vêtements; → ...
7. Je respecte l'horaire de l'école en tout temps.	→ Je reprends le temps perdu selon une entente avec mon enseignant; → ...
8. Je n'apporte aucun objet de la maison sauf quand un adulte de l'école me le permet.	→ Je remets l'objet à l'adulte; → Je reviens accompagné de mes parents récupérer l'objet; → J'informe mes parents de la situation accompagné d'un adulte; → L'objet me sera confisqué et sera remisé dans le bureau de la direction...

Pour les parents de A à Z 2025-2026

ABSENCES : Lorsque votre enfant doit s'absenter (arrivée tardive, absence ponctuelle, départ hâtif, etc.), **vous devez aviser directement le secrétariat** au 450 467-7736, poste 5 **ainsi que le service de garde** au poste 6, soit par message téléphonique sur la boîte vocale en nous donnant le **motif** et la **durée** de son absence. Vous pouvez également nous communiquer l'information par courriel : pommerai@cssp.gouv.qc.ca et garde.pommerai@cssp.gouv.qc.ca. Vous avez aussi l'option de signaler l'absence ou le départ de votre enfant via le portail parents : www.portailparents.ca.

ALIMENTATION : Il est bien certain qu'un bon déjeuner donne le ton à la journée de votre enfant. À l'école, nous privilégions les collations santé telles que : fruits, légumes, produits laitiers, craquelins, etc.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin.

ASSURANCE-ÉCOLIER : Le centre de services scolaire ne détient pas d'assurance-accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BRIGADIERS : Des brigadiers sont en poste, à l'intersection du boulevard de Montenach et de la rue de la Pommeraie, à l'entrée et à la sortie des élèves. Les élèves doivent traverser avec le brigadier et respecter les consignes de ce dernier.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents. En ce sens, tout livre perdu ou abîmé de la bibliothèque devra être remboursé par le parent.

CELLULAIRES ET AUTRES : Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite **sur les terrains de l'école, dans les aires communes et dans les corridors en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe** (ex. récréation, pause, midi, avant et après le début des cours). L'usage demeure permis en classe dans certaines circonstances exceptionnelles :

- Lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- Si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier ou les déposer, au début de la journée, dans l'espace prévu à cet effet dans la classe.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.

CHAUSSURES : Il est recommandé de porter des chaussures attachées et soutenant bien le pied pour éviter les blessures et permettre à l'élève de pratiquer différentes activités dans la cour et au gymnase en toute sécurité. Les élèves doivent avoir deux paires de chaussures : une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur pour garder notre école propre.

CHIEN : Aucun chien ou animal n'est permis à moins de 6 mètres de l'entrée principale. Aussi, il est demandé d'être en retrait des autobus pour que tous les élèves puissent circuler sans crainte. Aucun chien, exception faite des chiens entraînés au soutien des personnes à besoins particuliers, ne pourra entrer dans l'école. Les chiens doivent être attachés en laisse.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Les réunions sont annoncées dans le Pommetier (courriel mensuel) et sur le site Internet de l'école. Pour toute question ou commentaire, vous pouvez consulter la page <http://delapommeraie.csp.qc.ca/administration/#conseil-detablissement> où vous pourrez trouver l'adresse courriel du président(e) du conseil.

DÉBARCADÈRE : Le débarcadère en avant de l'école est réservé aux autobus ou aux berlines des élèves. Vous pouvez y déposer vos enfants, mais évitez de vous y attarder puisque cet endroit doit servir d'abord aux autobus et aux berlines. Il est essentiel de respecter l'horaire du débarcadère écrit sur le panneau de signalisation situé à l'entrée de celui-ci. Des trottoirs sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. Conséquemment, l'élève ne doit en aucun temps circuler dans le stationnement. Vous pouvez attendre votre enfant marcheur au débarcadère sur le boulevard de Montenach. La cour d'école est réservée au service de garde jusqu'à 18 h et aucun parent ne doit s'y présenter. C'est une question de sécurité.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Le centre de services scolaire, www.cssp.gouv.qc.ca, est le meilleur endroit pour vous informer. Vous pouvez également consulter la page Facebook du centre de services scolaire.

HOP HOP : Votre enfant va au service de garde et vous souhaitez qu'il soit déjà prêt lorsque vous venez le chercher ? Téléchargez l'application payante HopHop. Recherchez ce logo dans le moteur de recherche d'applications :



HORAIRE : Pour les élèves du préscolaire, le matin, la cloche sonne à 8 h. Les élèves peuvent se présenter seuls sur la cour à partir de 7 h 50. Le dîner est de 11 h 25 à 12 h 50. En début d'après-midi, la cloche sonne à 12 h 50 et les classes se terminent à 14 h 22. Les élèves marcheurs peuvent se présenter seuls sur la cour à partir de 12 h 40.

Pour les élèves du primaire, le matin, la cloche sonne à 8 h. Les enfants peuvent se présenter seuls dans la cour à partir de 7 h 50. Le dîner est de 11 h 25 à 12 h 50. En début d'après-midi, la cloche sonne à 12 h 50. Les élèves peuvent se présenter dans la cour à partir de 12 h 40. Les classes se terminent à 15 h 15.

MÉDICAMENTS : L'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. Seuls les médicaments prescrits, dans leur contenant original, fournis avec la prescription et où le nom de l'enfant apparaît, seront autorisés et administrés. Un formulaire d'autorisation remis par l'école devra être signé par le parent à cet effet.

OBJETS/JOUETS DE LA MAISON : Il est interdit d'apporter à l'école des objets ou jouets de la maison afin d'éviter les bris, les pertes et le vol.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il doit prévoir tout son matériel nécessaire avant de quitter la classe. De plus, les élèves **ne sont plus appelés en classe** pour les différents oublis. Ils devront venir les chercher au moment opportun (récréation ou heure du midi) à l'entrée de l'école. Veuillez prendre soin de les identifier clairement au nom de l'enfant. En fin de journée, après 15 h 15, il est impossible de retourner en classe pour aller chercher du matériel oublié.

PERMISSION DE QUITTER L'ÉCOLE : Il est interdit à un élève de monter à bord d'un autobus scolaire autre que le sien. **Nous devons également recevoir une autorisation écrite si vous voulez que votre enfant quitte l'école sans un adulte.**

POMMETIER (informations destinées aux parents) : Nous vous faisons parvenir, par courriel, sous le thème du « Pommetier », les informations mensuelles de l'école. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie à l'école de votre enfant. De plus, il regorge d'informations plus que pertinentes. Il est très important de mettre à jour votre adresse électronique en informant le secrétariat par téléphone ou par courriel afin de recevoir la communication.

REPAS CHAUDS : Pour les élèves mangeant à l'école, un service de traiteur est offert. Vous pouvez commander en ligne à l'adresse suivante : <https://rouletapomme.ca/>.
Pour toute question : 450 536-1111 ou service.traiteur@rouletapomme.com

RETARD : Si votre enfant est en retard (après 8 h ou après 12 h 50), il doit absolument se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et donner la raison de son arrivée tardive. Les retards seront comptabilisés dans le portail Mozaïk. Il est du devoir des parents de trouver des solutions pour être à l'heure à l'école.

SÉCURITÉ ET VISITEURS : Personne n'est autorisé à circuler dans l'école sans en avoir informé la secrétaire. Tout visiteur doit avoir l'autorisation de circuler dans l'école.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est opérationnel de 6 h 45 à 18 h. La technicienne peut répondre à toutes vos questions sur ce service. 450 467-7736, poste 6 ou garde.pommerraie@cssp.gouv.qc.ca.

SITE WEB : <http://delapommeraiie.csp.qc.ca>

STATIONNEMENT : L'élève et les parents ne doivent pas circuler dans le stationnement que ce soit à pied, en vélo ou en voiture. Le stationnement est réservé au personnel de l'école entre 7 h et 16 h. C'est une question de sécurité.

SURVEILLANCE : La surveillance sur la cour débute dix minutes avant l'entrée des élèves, soit à 7 h 50 le matin et à 12 h 40 l'après-midi. L'élève non-inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance. Afin d'avoir une surveillance efficace et protectrice, il est important de respecter les heures d'arrivée.

URGENCE-AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la loi sur l'Instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer.

Exigences :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire **doit en avoir averti la direction, le secrétariat et son enseignant(e)** par courriel.
- Les enseignants ne donneront aucun cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. Il est de la responsabilité des parents de voir cette matière avec leur enfant à la maison. De plus, les enseignants ne fourniront pas les travaux scolaires à l'avance en raison de cette absence et aucune évaluation ne sera reprise.

VIOLENCE : Aucun geste de violence verbale ou physique, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel ne sont tolérés. Les parents de l'école doivent toujours traiter le personnel avec respect et courtoisie. Toute interaction doit se faire dans un esprit de collaboration et de bienveillance. Vous pouvez consulter notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école sur le site internet de l'école.

VÊTEMENTS : Les élèves doivent porter des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons et sur lesquels il n'y a aucun message prônant la violence, le sexisme ou le racisme. Aussi, nous vous demandons d'éviter le port de camisoles à bretelles spaghetti, chandails, jupes ou shorts trop courts. Il est également suggéré d'identifier tous les vêtements de votre enfant. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps. Deux fois par année, les objets perdus non réclamés sont remis au comptoir familial de Mont-Saint-Hilaire.

Quoi faire lorsque je suis informé que mon enfant n'a pas respecté une des règles de vie de l'école :

Il est important de reprendre avec l'enfant l'évènement qui s'est produit, **d'appuyer les intervenants de l'école et de signifier, à l'intervenant concerné, que vous avez bien reçu le message.**

Engagement de l'élève

J'ai fait la lecture des règles et du A à Z que je dois respecter, dans mon école et aux alentours, et je m'engage à les suivre.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents

J'ai fait la lecture des règles et du A à Z que je dois respecter et faire respecter à mon enfant et je m'engage à collaborer avec l'école en tout temps.

Signature de l'autorité parentale

Date

